

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE

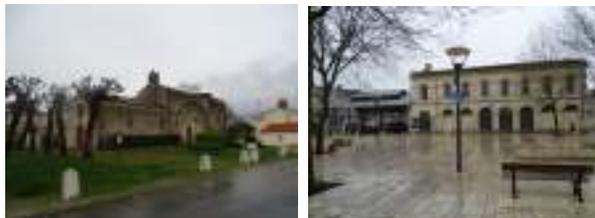


PLU-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

1

Paysages naturels et urbains



Paysages naturels et urbains



-  Paysages agricoles des plateaux ondulés, boisements et haies
-  Les vallons humides
-  Les marais mouillés
-  Les marais desséchés
-  Vues lointaines
-  Site classé
-  Routes bordées d'alignements d'arbres mettant le paysage agricole en valeur
-  Routes bordées d'alignements dégradés ou inexistantes
-  Absence de traitement des lisières entre espaces bâtis et espaces agricoles
-  Entités urbaines présentant des espaces publics de qualité et où un renouvellement urbain a été initié
-  Zones industrielles et d'activités économiques aux abords peu qualitatifs
-  Entrées de ville peu qualitatifs

SYNTHESE DES CONSTATS

- Des paysages agricoles omniprésents sur des plateaux ondulés (Plaine d'Aunis) avec quelques vues sur les silhouettes de bourgs
- Des réseaux de haies parfois relictuels et peu entretenus mais une dynamique de replantation
- Une constellation de bois, bosquets et haies de dimensions variées
- Des vallons et des marais humides aux paysages bocagers singuliers
- Des marais desséchés structurés par un réseau de canaux au paysage pittoresque
- Une dynamique d'implantation de parcs éoliens sans cohérence globale à l'échelle du territoire
- De grands secteurs agricoles homogènes dénudés sans qualité paysagère
- Des réseaux de haies sur-élagués
- Des transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles qui sont peu traitées ou maîtrisées
- Des paysages traversés par les routes principales qui ne sont pas toujours de qualité

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- Le maintien et l'amélioration du cadre paysager agricole et naturel
- Le renforcement de la trame végétale existante entre la plaine agricole et les marais, tout en considérant l'exploitation des boisements
- La préservation du caractère naturel, arboré et humide des vallons et des marais mouillés
- La valorisation de ces paysages singuliers par un tourisme de découverte respectueux de l'environnement
- L'identification et la préservation des boisements présents sur les plateaux agricoles
- Le traitement paysager des franges d'exploitations agricoles et des franges urbaines contemporaines
- La découverte des paysages d'Aunis Sud par le réseau routier principal et par le réseau de liaisons piétonnes et cyclables

SYNTHESE DES CONSTATS

- Des formes urbaines et un bâti traditionnel de caractère patrimonial dans les villes et hameaux
- Des formes urbaines contemporaines et des typologies bâties appauvrissant la qualité des paysages urbains
- Des espaces urbains présentant peu d'espaces publics
- Des situations paysagères remarquables, liées à la présence de cours d'eau dans les bourgs, sous valorisées
- Une dynamique de renouvellement urbain et d'aménagement d'espaces publics initiée dans quelques communes (Surgères, Vandré, Saint-Germain-de-Marencennes, etc.)
- Des transitions entre espaces urbains et espaces agricoles non traitées
- L'accroche des extensions urbaines contemporaines avec le tissu bâti existant rarement soignée
- Des entrées de villes marquées par des zones d'activités commerciales et industrielles et des tissus résidentiels sans intégration paysagère (à Surgères et Aigrefeuille.)

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La préservation du patrimoine bâti dans les villes, hameaux et écarts
- La préservation du petit patrimoine associé aux canaux (écluses, ponts, vannes hydrauliques...)
- La constitution d'espaces publics valorisant les cœurs de villes et hameaux
- La maîtrise des extensions urbaines, le traitement de l'accroche avec les tissus bâtis existants et des transitions avec les paysages agricoles
- La maîtrise de l'aménagement des entrées de ville et de l'implantation des zones d'activités, industrielles et commerciales

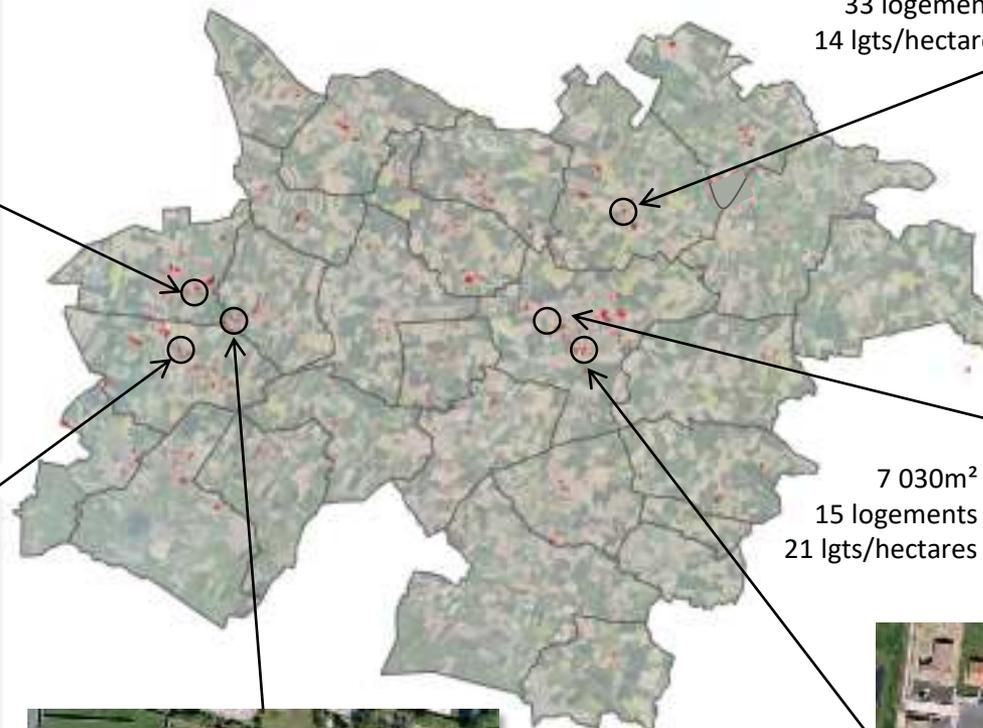
Une faible diversification des formes urbaines observées ces dix dernières années :

Sur 2 431 logements construits en 10 ans (source Sit@del) :

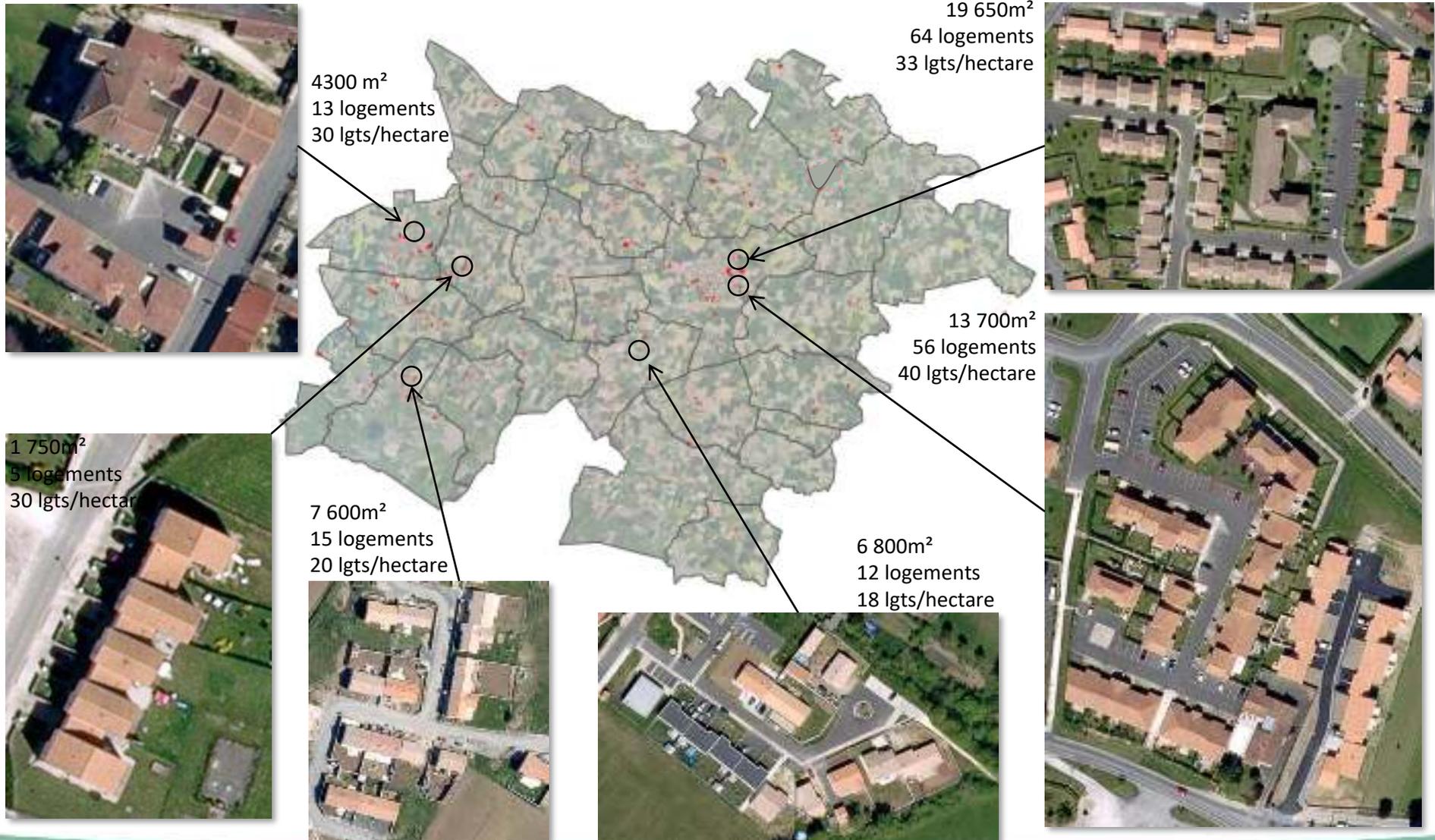
- 2 284 logements individuels (94%)
 - Dont 87% de logements individuels purs (1 977 logements)
 - Dont 13% de logements individuels groupés (307 logements)
- 147 logements collectifs (6%)



Une construction quasi exclusive de logements individuels purs entre 2006 et 2016



Une diversification des formes urbaines très localisée



HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

2

Environnement & ressources naturelles

SYNTHESE DES CONSTATS

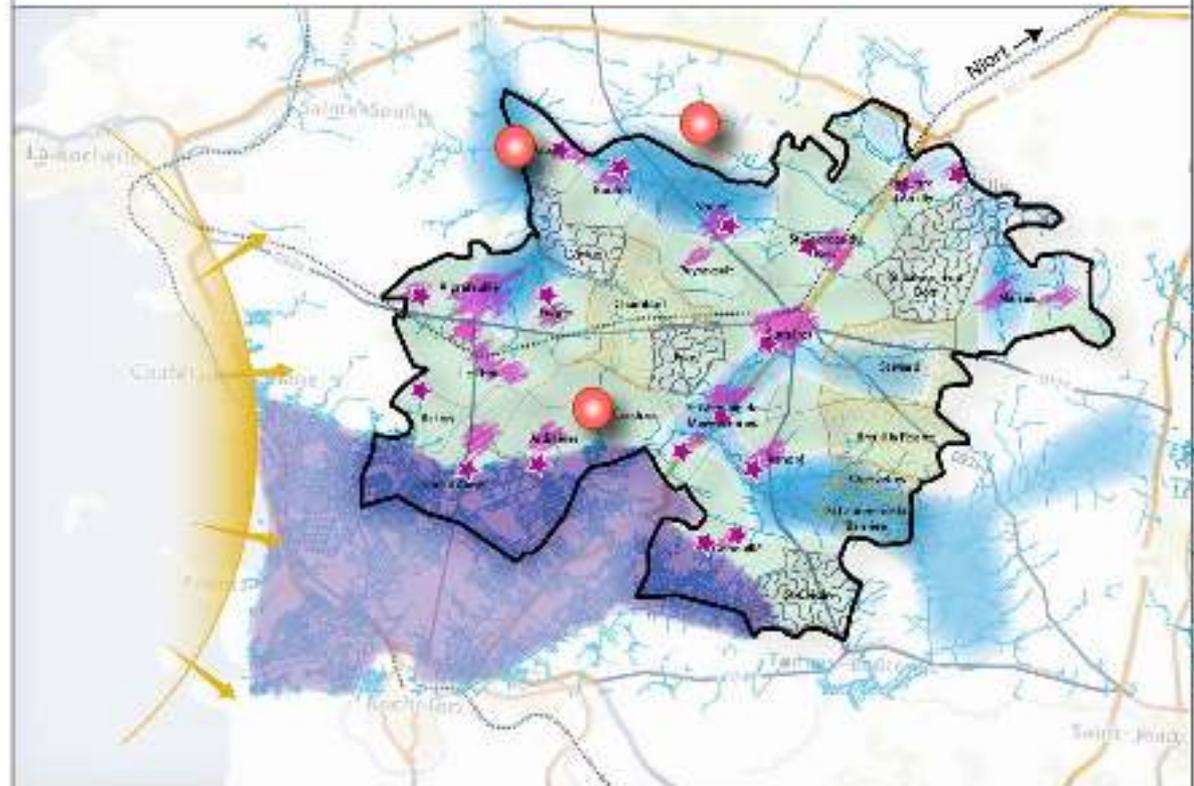
- Une trame bleue très présente sur le territoire, des cours d'eau à forte potentialité écologique (catégories 1 et 2) mais sujets aux étiages et pollutions diffuses
- Un réservoir humide majeur formé par les marais mouillés de Rochefort, présentant une biodiversité remarquable
- Une occupation du sol dominée par les plaines céréalières, tantôt structurées par des réseaux bocagers (petits boisements, bosquets, alignements d'arbres, haies), tantôt « nues » interrompant les continuités écologiques
- Des plaines agricoles ouvertes très favorables aux oiseaux de plaine, dont certaines espèces à fort intérêt et à fort enjeu de préservation (Busard des marais, Oedicnèmes)
- Une trame boisée éparse, formée par des petits boisements, bosquets, et reliés par un réseau bocager pas toujours fonctionnel
- Des sites à fort intérêt écologique, faisant l'objet de protection et d'inventaires: marais de Nuailié, marais de Rochefort, Forêt et Bois de Benon, Fief de la garde (boisements sur St-Saturnin-du-Bois, vallée du Mignon, les Pierrières du Thou, le bois des Mornards...
- Des travaux d'identification des trames vertes et bleues déjà réalisés sur le territoire (SCoT du Pays d'Aunis, SRCE Poitou Charentes)+ quelques travaux communaux
- Peu de fragmentation provoquée par le développement urbain : un habitat peu dispersé en dehors des écarts denses et habitations agricoles

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La protection des sites naturels à fort enjeu écologique : cours d'eau structurants (Curé, Virson, Gères, Devise, Mignon) et prairies humides attenantes, marais et zones humides, boisements encore denses et fonctionnels
- Le maintien de l'activité agricole afin de garantir, au-delà des enjeux économiques, la préservation des espèces dépendantes des plaines (trame jaune)
- La prise en compte et la préservation des micro-boisements, réseaux de haies denses et bien constitués qui permettent d'assurer des continuités au sein de la trame ouverte agricole
- Le renforcement de corridors bocagers sur certains sites : au sud de Boissé (Marsais), au sud de Chambon...
- La poursuite du développement urbain en continuité directe des enveloppes bâties existantes

Chiffres clés

- 7 masses d'eau superficielles principales en état moyen / médiocre
- 18 stations d'épuration, toutes conformes en performance et en équipement
- 9 communes fonctionnant uniquement en assainissement non collectif, dont 4 projetant de mettre en place une station d'épuration
- 55 % des installations autonomes contrôlées diagnostiquées non conformes
- Deux captages d'eau potable servant de ressources complémentaires, couplés à des prélèvements extérieurs au territoire (Charente, nappes profondes)



Légende :

Trois entités hydrologiques aux fonctionnements distincts

Les plaines agricoles d'aulnis, où se pratiquent des prélèvements dans les nappes pour l'irrigation

Les principaux vallons (Cuni, Vison, Gérais, Mignon, Devise), sensibles aux étiages, présentant des difficultés techniques pour la mise en place d'installations d'assainissement autonome

Les marais de Rochekert, vastes zones humides et importantes réserves en eau, dont le drainage est nécessaire pour leur mise en culture

Une alimentation en eau potable assurée par des ressources extérieures, des captages permettant des ressources complémentaires ou l'alimentation des territoires voisins

Un recours à l'assainissement collectif assez courant, recouvrant les principaux centres bourg et écarts, des stations d'épuration performantes

Des communes fonctionnant uniquement en assainissement autonome

Des communes portant des projets de mise en place d'assainissement collectif

Un enjeu de préservation des eaux littorales (vigilance sur les rejets des installations autonomes)

Mars 2017

SYNTHESE DES CONSTATS

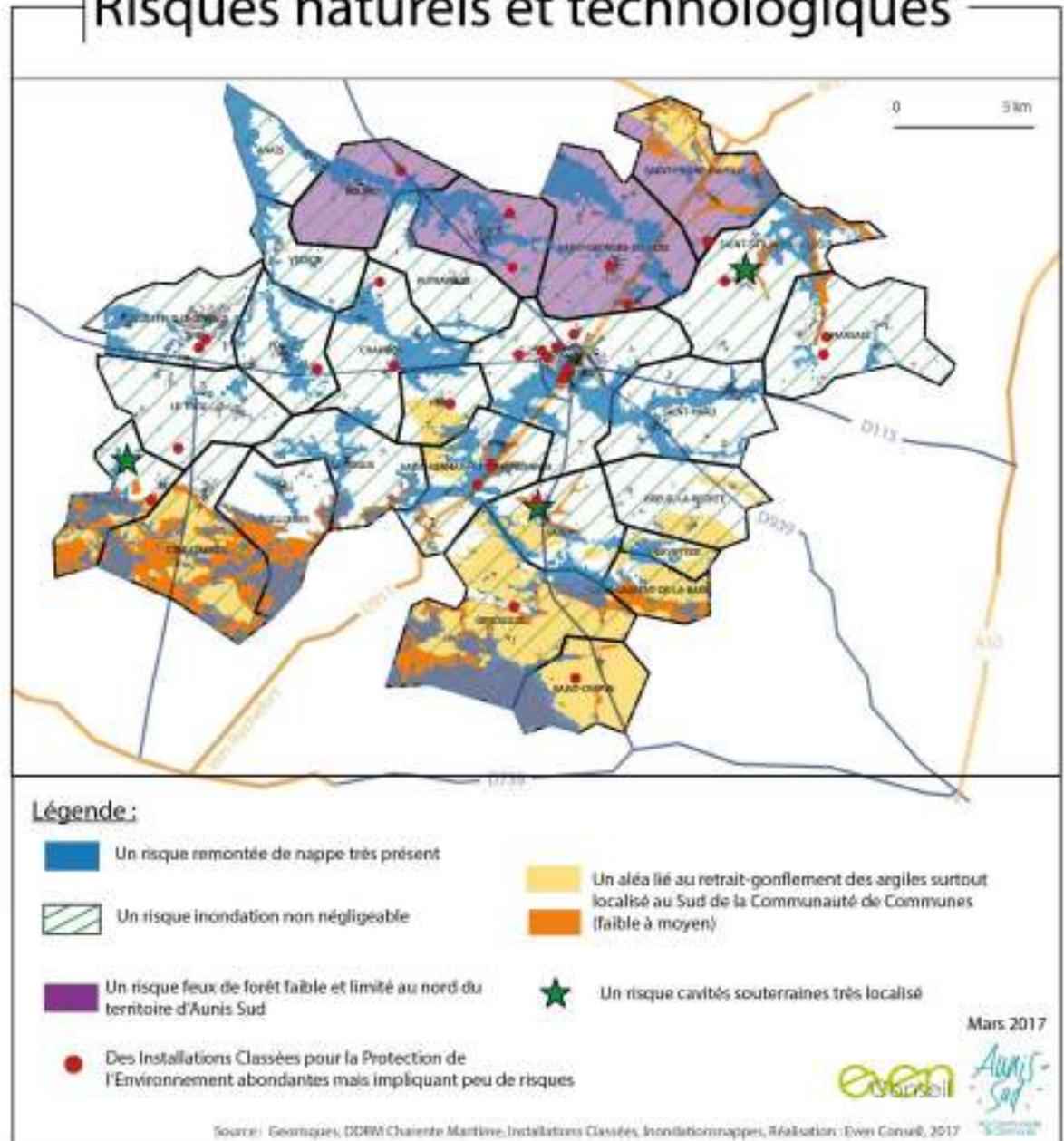
- Des profils hydrauliques distincts sur le territoire : les plaines d'Aunis, plateaux calcaires agricoles traversés par des vallons (Curé, Virson, Devise, Gères, Mignon) ; et les marais (Rochefort), vastes zones humides
- Des eaux superficielles de qualité médiocre (pollutions diffuses agricoles, rejets domestiques) accentués par un faible niveau d'étiage (dilution insuffisante en période estivale)
- Une difficile gestion quantitative de la ressource : des usages fortement consommateurs, couplés à de sévères étiages
- L'obligation, sur les trois SAGE (Sèvre Niortaise Marais Poitevin, Boutonne, Charente) de réaliser un inventaire des zones humides et sur le SAGE Boutonne de réaliser un inventaire des haies assurant un rôle hydraulique, afin de préserver la ressource en eau
- Des réseaux d'assainissement collectif bien développés, un recours à l'assainissement autonome qui se réduit aux écarts et bâti isolé, aux communes les moins habitées
- Un fort taux de non conformité sur les installations d'assainissement autonome, des conditions techniques difficiles en dehors des plateaux calcaires
- Une alimentation en eau potable en partie tributaire des territoires voisins, une qualité de l'eau distribuée satisfaisante, mais des difficultés pour stocker la ressource

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La préservation de la ressource en eau à travers la protection des zones humides hydromorphes, des haies et abords des cours d'eau et canaux
- La priorité à un développement au sein ou en continuité directe des enveloppes bâties existantes, afin de limiter les extensions de réseaux et d'optimiser les équipements d'assainissement collectif existants
- La réduction du recours à l'assainissement autonome, en particulier dans les écarts proches du littoral et rejetant dans des cours d'eau à faible débit

Chiffres clés

- 0 PPR
- 26 communes concernées par une sensibilité aux remontées de nappe très élevée
- 25 communes concernées par le risque inondation par débordement
- 4 communes concernées par le risque feux de forêt
- 30 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- 0 Seveso
- 1 syndicat mixte CYCLAD



SYNTHESE DES CONSTATS

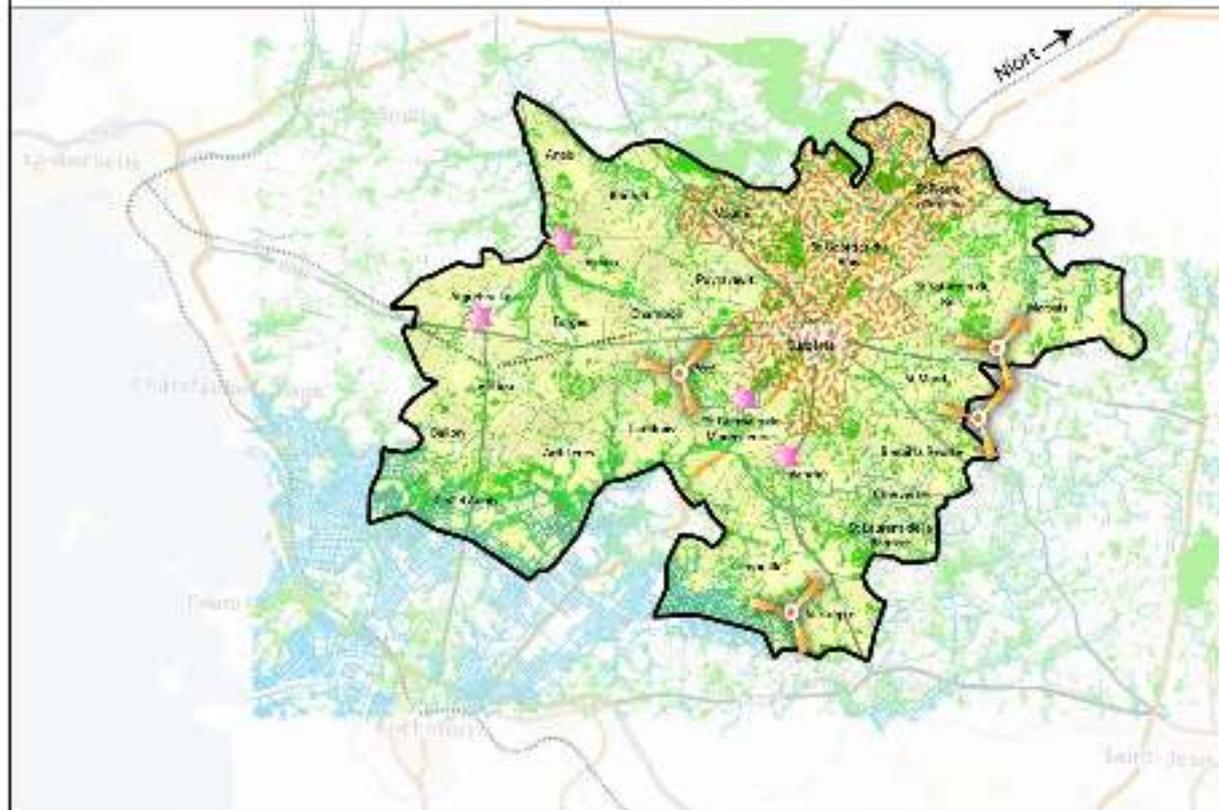
- Des risques naturels importants essentiellement liés aux remontées de nappes qui touchent des zones bâties existantes
- Un autre risque naturel latent lié à l'inondation par débordement de cours d'eau (pas de PPRi)
- Des risques naturels localisés à très localisés liés aux feux de forêt, au retrait-gonflement des argiles, et à la présence de cavités
- Des risques technologiques très limités (pas de PPRt)
- Des nuisances sonores assez limitées concentrées le long des RN 11, RD 939 et RD 911 et voie ferrée
- Une dynamique vertueuse de réduction du volume de déchets, de traitement et de valorisation des déchets produits par les ménages sur le territoire par le Syndicat mixte Cyclad en charge de la collecte

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La prise en compte du risque inondation par remontée de nappe dans l'implantation de nouveaux secteurs à urbaniser et dans les opérations de renouvellement urbain
- La protection des champs d'expansion des crues et des zones hydromorphes, afin de lutter contre les inondations et compenser les zones imperméabilisées
- La prise en compte de risques naturels latents tels que les risques feux de forêt, retrait-gonflement des argiles, et la présence de cavités
- La prise en compte de l'environnement sonore dans la localisation et la morphologie des projets urbains et la réduction des nuisances sonores au sein des opérations
- La poursuite de la dynamique vertueuse de réduction du volume de déchets, de leur traitement et de leur valorisation

Chiffres clés

- 4 chaufferies bois de grande ampleur en 2016
- 3 parcs éoliens installés, plusieurs à l'étude et notamment sur les communes d'Anais, Landrais, Ciré d'Aunis, Ardillères, Chambon, Puyravault, Breuil la Réorte, Forges, Saint-Georges, Genouillé, Chervette et Saint-Laurent
- Objectifs de la Loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) : réduire de 20% des consommations énergétiques, porter à 32% la part d'énergies renouvelables (échéance 2030)



Légende :



Des consommations énergétiques dominées par les transports, l'agriculture et le résidentiel



Plusieurs parcs éoliens existants, un manque de vision globale et de maîtrise sur ceux en projet



Une filière bois énergie bien implantée sur le territoire, 4 installations de grande ampleur



Plusieurs communes ayant réalisé des diagnostics de potentiel solaire sur la totalité de leur territoire (bâtiments)



Des réseaux de haies et boisements relictuels présentant un potentiel intéressant pour fournir les chaufferies bois



Un territoire très agricole : une opportunité pour développer une filière méthanisation

Mars 2017



SYNTHESE DES CONSTATS

- Un diagnostic en cours sur la Communauté de Communes afin d'évaluer les consommations énergétiques et émissions de GES induites par le territoire, qui permettra de préciser les efforts à engager pour atteindre les objectifs de la LTEPCV
- Une forte dépendance au véhicule personnel, une offre limitée en modes de transports alternatifs (transports collectifs, circulations douces)
- Une production d'énergies renouvelables dominée par le bois énergie et l'éolien
- Un développement éclair de l'éolien qui manque de maîtrise : de nombreux projets en parallèle sans vision intercommunale, une multiplicité qui tend à uniformiser le paysage, des mesures de compensation qui ne s'accompagnent pas toujours de mise en œuvre concrète
- Un développement du solaire qui se poursuit, des cadastres solaires réalisés par le CRER permettant d'évaluer le potentiel des bâtiments
- De nombreuses ressources sur le territoire pour développer une filière méthanisation et un projet en cours de montage
- La géothermie une filière très peu présente (une installation à l'école de Forges)
- L'hydraulique, une filière aujourd'hui absente

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- Le développement de modes de circulation alternatifs à la voiture, la mise en place de circulations douces sur les opérations d'aménagement
- La poursuite du développement des énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs de la LTE : le développement du bois énergie et du solaire, l'émergence d'une filière méthanisation
- Le contrôle et l'encadrement de l'éolien, afin de prendre en compte l'effet cumulatif des projets